

Conférence Athéna n°3 du 17 mars 2026

« L'anxiété géopolitique : enjeux et défis pour la décision et l'action »

(par M. Mathieu Guidère - Professeur des Universités et Directeur de l'IRSEM)

Cette conférence se place dans un cadre d'engagement opérationnel qui est le renseignement médico-sanitaire.

DU RENSEIGNEMENT MEDICAL A L'ANXIETE GEOPOLITIQUE

Jusqu'en 2020, le renseignement médical (*Medical Intelligence*) concernait les médicaments, la biodiversité, les dispositifs médicaux, les protocoles de soin et la recherche médicale. Après 2020 et la pandémie (Covid 19), les enjeux médicaux sont devenus des enjeux de souveraineté, et le renseignement s'est intéressé aux aspects sanitaires : il s'agissait d'identifier les vulnérabilités sanitaires, d'apprécier les menaces sanitaires et de se protéger contre ces menaces.

La guerre en Ukraine a conduit à l'intégration de la santé mentale comme enjeu de sécurité et de défense, et au développement d'un nouveau phénomène, l'anxiété géopolitique.

*

L'ANXIETE GEOPOLITIQUE

L'anxiété géopolitique désigne un état d'inquiétude ou de peur provoqué par l'instabilité des relations internationales et la perception de menaces globales hors de contrôle, soumise au bon vouloir d'un petit nombre de dirigeants. Contrairement à une peur ponctuelle liée à un événement, l'anxiété géopolitique s'installe dans la durée. C'est une forme de stress chronique et incontrôlable. Les facteurs déclencheurs peuvent être des conflits de haute intensité, la guerre hybride (désinformation, intrusions, ...), la dépendance économique, la surexposition médiatique.

L'état d'anxiété géopolitique peut être mesuré par des systèmes multi-agents IA, qui permettent, par l'analyse de différents paramètres comme les flux sémantiques des réseaux sociaux, ou les schémas d'information de la population, de connaître l'état psychologique d'une population. Ainsi on peut déterminer l'indice d'anxiété géopolitique (IAG) d'une population.

La France est particulièrement sensible aux effets psychologiques et présente un IAG élevé (87%, actuellement supérieur à celui d'Israël 83%, de l'Ukraine 79%, et tous les pays occidentaux) ; cet IAG français est lié notamment à la crainte d'une nouvelle guerre mondiale, ou d'un risque de déclasserement économique. Ce pessimisme rend la France particulièrement vulnérable, et cette déprime nationale se transforme en une véritable déstabilisation stratégique.

*

LA GUERRE COGNITIVE

Cette anxiété géopolitique est un levier de la guerre cognitive.

La guerre cognitive, rendue possible par les intelligences artificielles, peut altérer la façon dont on pense le monde, dont on perçoit la réalité, ou dont on prend des décisions. Elle peut affecter la population comme le commandement militaire.

Les systèmes d'intelligence artificielle permettent maintenant le déploiement de cette guerre cognitive à très grande échelle. Ainsi, un Etat peut, par des systèmes d'intelligence artificielle, et via les réseaux sociaux par exemple, infiltrer les groupes et les personnes, pour façonner l'opinion et aller jusqu'à rendre un pays ingouvernable. On passe de la propagande à la capture cognitive.

La guerre cognitive par saturation rend la vérité indiscernable. Les systèmes intelligents peuvent pratiquer la manipulation, injecter des données biaisées, en fonction des réactions de la cible, et agir ainsi en saboteurs de cognition, induisant sur la cible un cycle de désorientation, polarisation, démobilisation.

La mise en place d'une défense cognitive passe par l'aguerrissement psychologique (y compris le « blindage psychologique » du commandement ou des dirigeants et décideurs), la neutralisation des agents cognitifs adverses, la protection des systèmes de production de connaissances, et la contre-ingérence cognitive avec la production de contre-narratifs intelligents.

*

LA SOUVERAINETE COGNITIVE

La souveraineté cognitive se définit comme la capacité d'un Etat ou d'une entreprise à maintenir son autonomie de jugement et la maîtrise de son propre espace mental face à des technologies et narratifs étrangers. Un Etat qui dépend des IA d'un autre Etat pour s'informer, s'éduquer ou décider, a perdu sa souveraineté cognitive.

Nous sommes face à des risques de vassalisation cognitive : nos systèmes peuvent être imprégnés de biais cognitifs, influencés par les intérêts géopolitiques de leurs concepteurs issus d'autres Etats. Les données de navigation des personnes sur Internet permettent de créer des « jumeaux numériques » de la psychologie collective d'une nation. Les algorithmes (TikTok, Facebook, Youtube) sont conçus pour polariser et manipuler les opinions.

Pour manipuler une population, une IA a besoin de connaître ses points de fragilité (via l'indice d'anxiété géopolitique). La souveraineté cognitive passe donc par la protection stricte des métadonnées sociales ou sociétales. La souveraineté cognitive peut se gagner aussi dans les écoles, par la formation, la sensibilisation.

Ainsi apparaissent les quatre piliers de la souveraineté cognitive : des infrastructures nationales de gestion des données, une législation protégeant les données individuelles, une éducation aux médias sociaux afin d'éviter la subversion idéologique, et une maîtrise des technologies et des algorithmes pour détecter les biais cognitifs.

*

L'EXEMPLE DE LA CHINE

La Chine est le seul pays au monde à avoir construit (et très rapidement) un modèle de souveraineté cognitive, grâce à des programmes de formation dès l'école, une infrastructure numérique qui assure une étanchéité cognitive, des réseaux sociaux sans algorithmie étrangère, des systèmes d'intelligence artificielle offensifs et défensifs.

Jacques Levet